

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 182

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. JEAN-MARC PERRIN

OBJET

Collège Saint-Eutrope à Aix-en-Provence : approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle

**Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Collèges
0413312150**

PRESENTATION

Le collège Saint-Eutrope, situé 1 Chemin de Saint-Donat à Aix-en-Provence, a une capacité d'accueil de 750 élèves.

Ce collège, construit en 1982 n'a fait l'objet d'aucune réhabilitation importante depuis sa création.

Une étude de faisabilité, menée par l'atelier d'études et de programmation du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, fait apparaître des désordres du bâti, notamment sur le plan thermique, ainsi que des dysfonctionnements, tels que l'absence de salle polyvalente et des sanitaires insuffisants à proximité de la cour de récréation et de la demi-pension.

Afin de se conformer aux engagements du Département, la mise en conformité de l'établissement aux règles d'accessibilité ainsi qu'aux nouvelles dispositions en matière de sécurité devient indispensable.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Il est envisagé une opération de réhabilitation du collège Saint-Eutrope à Aix-en-Provence. Les principaux éléments du programme de cette opération, dont le détail figure en annexe du rapport, portent sur l'amélioration thermique du collège, la mise en accessibilité et en sécurité et la restructuration partielle des locaux.

L'objet du présent rapport est de soumettre à votre approbation les principaux éléments du programme de l'opération de réhabilitation du collège Saint-Eutrope à Aix-en-Provence, ainsi que son coût prévisionnel estimé à 6 850 000 €TTC qui sera réparti en 850 000 €TTC pour les services et 6 000 000 €TTC pour les travaux.

Ces montants sont susceptibles d'être révisés dès que les études préalables auront permis de définir les contraintes de réalisation de l'opération.

La totalité de la part travaux fera l'objet d'une proposition soumise au vote du Conseil Départemental lors d'une prochaine session budgétaire.

Les procédures permettant la passation des marchés de service et de travaux seront engagées conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics.

PROPOSITIONS

En cas d'avis favorable de votre part, il conviendrait pour le lancement d'une opération de réhabilitation du collège Saint-Eutrope à Aix-en-Provence :

- d'approuver le programme de l'opération, joint en annexe du rapport, pour lequel j'engagerai les procédures permettant la passation des marchés de service et de travaux, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics,
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération évalué à 6 850 0000 €TTC, réparti en 850 000 €TTC pour les services et 6 000 000 €TTC pour les travaux.

Les dépenses seront imputées aux chapitres 20 et 23 du budget départemental.

Au bénéfice de ces considérations et sur proposition de Madame la déléguée aux Collèges, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL